

Objet : Agriculture - Adhésion à la Fédération Départementale des Associations Foncières Pastorales (FD AFP) pour l'année 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2025 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler l'adhésion aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n° 21 du Conseil Communautaire du 22 septembre 2023 approuvant l'adhésion de la CA Arlysère à la Fédération Départementale des AFP pour l'année 2022 et autorisant le Président à renouveler cette adhésion dans le cadre de ses délégations,

Considérant la nécessité de renouveler cette adhésion pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 : L'adhésion à la Fédération Départementale des Associations Foncières Pastorales (FD AFP), située Maison de l'Agriculture et de la Forêt – 40 rue du Terraillet – Saint BALDOPH (73190), est renouvelée pour l'année 2025.

Article 2 : Le montant de la cotisation 2025, fixé à 60 €, sera versé à la Fédération Départementale des Associations Foncières Pastorales (FD AFP).

Article 3 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 31 mars 2025

Le Président,
Franck LOMBARD

